

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille onze, le 28 AVRIL , le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Guy MOREAU

Date de convocation du Conseil communautaire : 11 avril 2011

Etaient présents :

- ARCINS : Claude GANELON, Daniel PARABIS
 - ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
 - CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD
 - CUSSAC : Dominique FEDIEU pouvoir à Jean-Luc NABET, Emile MEDINA, Jean-Luc NABET
 - LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
 - LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
 - LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Roland HEBRARD, Martine VALLIER, Jean-Pierre LAMY
 - MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNAU, Sylvain LALANNE, Philippe MARQUIS MARCELLIN, Marie-Claudette DARASPE
 - MARGAUX : Jacqueline DOTTAÏN, Serge FOURTON, Guy MOREAU
 - LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Christian VELLA, Virginie GARNIER, Anne-Marie BENTEJAC, Josette JEGOU, Michel LANCADE, Annick MORA, Bernard FRAICHE
 - SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Ludovic LALANDE pouvoir à Pierre-Yves CHARRON
- Absent, excusé :** Pascal GALLEGO

**Concerne : 2011-2804-26 AVENANT AU MARCHE DE GESTION DES
DÉCHÈTERIES**

Par marché public, la Communauté de Communes a confié à la société SITA SUD OUEST la prestation de gestion des déchèteries communautaires. Ce marché a été conclu pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} avril 2010.

Dans le bordereau des prix du marché, l'évacuation et le traitement par valorisation du carton et de la ferraille ont été fixés par un prix unitaire à la tonne (62,71 € HT/T pour le carton et -30,00 € HT/T pour la ferraille).

Ces prix sont, en fait, formés de deux composantes : le prix du transport (dépense pour la CdC soumise à la TVA) et le prix du traitement par valorisation calculé selon une mercuriale à variations mensuelles (recette pour la CdC non soumise à la TVA).

De ce fait, le bordereau des prix du marché doit préciser distinctement, la part affectée au transport et la part affectée au traitement par valorisation, à savoir

	Prix de transport (€HT/T)	Prix de traitement par valorisation (€HT/T) <i>Variation selon la mercuriale 1.04 de recyclage Récupération Magazine</i>	Prix de transport/traitement (€HT/T)
CARTON	93.71	-31.00*	= 62.71

* valeur de janvier 2010

	Prix de transport (€HT/T)	Prix de traitement par valorisation (€HT/T) <i>Variation selon la mercuriale Q0601Platinage région Sud Ouest</i>	Prix de transport/traitement (€HT/T)
FERRAILLE	30.00	-60.00*	= -30.00

* valeur de novembre 2009

Il vous est donc proposé de passer un avenant au marché de gestion des déchèteries afin de préciser le détail des prix de transport/traitement du carton et de la ferraille.

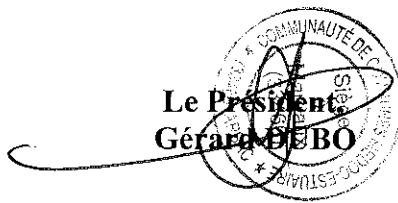
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

► **autorise** Monsieur le Président à passer un avenant au marché de gestion des déchèteries afin de préciser les modalités financière de transport/traitement du carton et de la ferraille.

*Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme
Arsac, le 28 avril 2011

Le Président
Gérard DEBO



Acte à classer

DL11-2804-26

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_Z_2011-05-04T11-07-57.01 (MI40081768)

Identifiant unique de l'acte : 033-243301447-20110428-DL11-2804-26-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Avenant au marché de gestion des déchets

Date de décision : 28/04/2011



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaines de compétences par thèmes
3.3. Environnement
3.3.2. déchetsActe : 26 PDF

Prépare

Le 04/05/11 à 10:20

Par TREMBLIER Karine

Transmis

Le 04/05/11 à 11:07

Par PERIER Jean-Marc

Accusé de réception

Le 04/05/11 à 11:19